

# Économie Circulaire



## » Accompagner les secteurs liés à la transition écologique

La transition écologique, par l'urgence et les enjeux qu'elle porte, ne peut plus être saisie par les seuls acteurs traditionnels de l'environnement. Pour être effective, cette transition doit venir irriguer toutes les composantes de la société.

Dans ce contexte mouvant, où les structures de l'économie sociale et solidaire se voient de plus en plus porter des **objets transversaux**, le Centre de Ressources DLA Environnement met à disposition des chargés de mission DLA cette fiche-outil sur un secteur à haut potentiel environnemental : l'économie circulaire.

Dans le cadre des accompagnements individuels et collectifs menés par les chargés de mission DLA, cette fiche a vocation à dresser un paysage de secteur composite pour une meilleure appropriation du **contexte**, des **enjeux** et des **écosystèmes** avec lesquels les structures de l'ESS doivent composer, mais aussi à proposer des **leviers d'action** pour l'emploi et l'accélération de la transition écologique sur les territoires.

### SOMMAIRE

● Économie circulaire : de quoi parle-t-on ?	02
● Écosystème	04
● 7 piliers, 7 leviers pour l'action sur les territoires	05
• Approvisionnement durable	06
• Éco-conception	07
• Écologie industrielle et territoriale	08
• Économie de la fonctionnalité	10
• Consommation responsable	11
• Allongement de la durée d'usage	12
• Recyclage	13

## » Economie circulaire : de quoi parle-t-on ?

Depuis la révolution industrielle, l'économie de nos sociétés occidentales repose sur un modèle dit « linéaire » qui consiste en l'extraction des matières premières, la fabrication ou la transformation d'objets ou de denrées à partir de ces ressources, la consommation des biens obtenus et enfin la mise au rebut des produits usagés ou obsolètes.

Au cours de la crise économique des années 1930, la notion d'obsolescence programmée a pour la première fois été théorisée afin de relancer la consommation des ménages et la croissance économique.

Le principe – qui revient à accélérer le processus extraire-fabriquer-consommer-jeter – a très vite été appliqué par les industriels via la publicité et l'invention du marketing ainsi que la conception de produits de moins bonne qualité ou présentant des fragilités délibérées.

Face aux effets néfastes sur l'environnement de l'extraction grandissante des matières premières, les premiers mouvements écologistes représentés par le monde associatif font alors entendre leur voix pour considérer la mise en place du recyclage des déchets dans les années 70. La pratique s'intensifie peu à peu, notamment à travers la création de la notion de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) par l'OCDE qui contraint certaines filières à s'organiser pour la gestion de leurs produits en fin de vie.

Si le recyclage introduit une forme de circularité dans l'économie, il ne peut néanmoins être pris comme unique solution pour limiter les pressions sur l'environnement engendrées par l'extraction et la transformation des ressources. Une partie de la recherche et des plaidoyers d'associations environnementales mettent en avant l'existence d'un monde fini aux ressources limitées qui nécessite, au-delà du recyclage, la réduction de la production des déchets.

En effet, tout ne peut être recyclé en raison de la complexité de certains produits et cela n'empêche en rien la pollution engendrée par leur fabrication, même à partir de matériaux recyclés. D'autant plus que le recyclage ne peut satisfaire une demande qui s'accroît au rythme de la démographie mondiale.

C'est à partir de ce constat que la notion d'économie circulaire a fait son apparition. Il s'agit alors de rompre avec le modèle de l'économie linéaire en proposant une vision globale sur la production et la consommation. Du côté des acteurs de l'ESS, après avoir longtemps été considérée par le prisme de la gestion des déchets et de l'insertion professionnelle, l'économie circulaire recouvre aujourd'hui des actions bien plus larges avec en toile de fond une conscience écologique beaucoup plus présente.

*Economie circulaire : qu'est-ce que cela recouvre ?*

A ce jour, l'économie circulaire se voit attribuée une définition proposée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) qui est acceptée comme telle par l'ensemble des acteurs qui y travaillent. Elle se définit ainsi comme « *un système économique d'échanges et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (bien et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus* ».

Ce système repose sur sept piliers tout au long de la vie du produit de manière à former une boucle fermée :



Économie circulaire, qu'est-ce que cela recouvre ?



L'adoption d'une économie circulaire implique donc un véritable changement de paradigme dans nos sociétés industrialisées où la mesure de la croissance repose indirectement sur l'épuisement des ressources. A contre-courant de ce système, elle invite à penser la création de valeur à travers la sobriété dans l'utilisation de ces dernières et la consommation afin de minimiser l'impact environnemental des activités humaines. Le mot « économie » doit être pris au sens de « système économique » comme au sens d'une économie des matières, des énergies, etc.

S'inspirant du fonctionnement des écosystèmes naturels, l'économie circulaire vise en somme la création de boucles positives, économes en ressources, en faveur du rallongement des flux de matières et des produits avant qu'ils n'atteignent le stade de déchets. Le recyclage est donc envisagé comme l'étape ultime à repousser dans la mesure du possible.

→ [www.ecologique-solaire.gouv.fr/loi-transition-energetique-croissance-verte](http://www.ecologique-solaire.gouv.fr/loi-transition-energetique-croissance-verte)  
[www.ecologique-solaire.gouv.fr/feuille-route-economie-circulaire-frec](http://www.ecologique-solaire.gouv.fr/feuille-route-economie-circulaire-frec)

C'est plus particulièrement sur cette nuance que les associations environnementales mettent aujourd'hui l'accent. Elles cherchent par ailleurs à apporter des réponses concrètes pour initier les entreprises, les citoyen-ne-s et les élu-e-s à un changement en profondeur de nos modèles de production et de consommation.

En 2015, pour la première fois, l'inscription de l'économie dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte fait de la transition vers l'économie circulaire un objectif national. Cette loi précise également un aspect essentiel : la promotion d'emplois non délocalisables et pérennes. Combiné à la feuille de route pour l'économie circulaire (FREC) présentée par le gouvernement en avril 2018, cet acte politique atteste de la demande sociétale allant croissant vis à vis du développement concret d'une économie circulaire.

## » Ecosystème

### ● Quelques acteurs du financement :

→ **L'ADEME** : placée sous la tutelle des ministres chargés de la recherche, de l'écologie et de l'énergie. La mission de l'ADEME est de susciter, animer, coordonner, faciliter ou réaliser des opérations ayant pour objet la protection de l'environnement et la maîtrise de l'énergie. Elle finance chaque année un grand nombre d'appels à projet sur la thématique de l'économie circulaire.

→ **La Caisse des dépôts** : Doté de près de 57 milliards d'euros, le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), piloté par le commissariat général à l'Investissement, a été mis en place par l'Etat pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire, avec un principe de co-financement pour chaque projet.

→ **Le Ministère en charge de l'écologie** : Ministère de tutelle de l'écologie, de par son entrée sur la problématique de la préservation des ressources naturelles et de lutte contre les pollutions liés à la consommation, le ministère a souhaité développer une politique publique sur l'économie circulaire. Matérialisée notamment par la feuille de route de 2018 (cf. ci-contre), son action est essentiellement sur le champ législatif et fiscal. Des possibilités

de financement existent toutefois pour le champ R&D et sensibilisation/éducation dans le domaine.

→ **Les conseils régionaux** : pour leur compétence en matière de développement économique, via le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui définit notamment « les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional. Il définit les orientations en matière de développement de l'économie sociale et solidaire ». La région reçoit une compétence exclusive pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la région, y compris à des entreprises en difficulté (art. L. 1511-2).

→ **Les conseils départementaux** : pour leur compétence insertion, sont des partenaires incontournables pour les acteurs de l'ESS évoluant dans le champ de l'insertion par l'activité économique et qui mettent en œuvre des activités liés à l'économie circulaire.

## ● Quelques acteurs de développement :

### → **L'institut de l'Économie Circulaire**

est un organisme qui réunit des femmes et des hommes, responsable politique, dirigeant·e·s d'entreprises, expert·e·s, universitaires pluridisciplinaires, collectivités, qui travaillent collectivement pour proposer une transformation du modèle économique de notre société en misant sur une transition de long terme.

### → **Fondation Ellen MacArthur**

: participe à théoriser la notion d'économie circulaire et à en faire la promotion. Elle travaille sur l'éducation à l'économie circulaire et se charge de réunir les acteurs afin de leur fournir un cadre cohérent permettant de favoriser la vulgarisation et la médiatisation des grands principes.

### → **Association Orée** : association multi-acteurs créée en 1992, ORÉE fédère et anime depuis plus de 20 ans un réseau d'acteurs engagés pour échanger et mettre en place une dynamique environnementale au service des territoires. Aujourd'hui, ORÉE rassemble, accompagne et outille un réseau de plus de 180 membres : entreprises, collectivités, associations professionnelles et environnementales, organismes académiques et institutionnels...

### → **Economiecirculaire.org**

: plateforme internationale qui répertorie un grand nombre d'initiatives dans l'économie circulaire pour faciliter l'innovation et la transition vers des modèles durables. Les porteurs de projet sont eux-mêmes invités à renseigner leur propre initiative dans le répertoire dédié.

### → **Zero Waste France**

: association française appartenant à un réseau international qui agit auprès de tous les publics sur les sujets qui recouvrent la production des déchets et le gaspillage des ressources. Ses missions se concentrent sur l'information et le décryptage des enjeux, la contribution à l'évolution des politiques publiques et l'accompagnement des acteurs de terrain.



## 7 piliers, 7 leviers pour l'action sur les territoires

La transition vers une économie circulaire répond à des défis à la fois humains et environnementaux qui représentent également des opportunités pour le développement des territoires. Pour permettre aux chargés de mission DLA de mieux accompagner les structures de l'ESS, le Centre de ressources DLA Environnement propose de reprendre les 7 piliers de l'économie circulaire définis par l'ADEME, au regard des leviers d'action qu'ils représentent.

Au sein de chacun de ces leviers est présentée sous forme de « boîte à idées » une liste non-exhaustive d'initiatives portées par des acteurs œuvrant pour l'intérêt général. La majorité des actions relevées sont illustrées par des exemples de structures ou de démarches existantes. Celles-ci ont été identifiées par le CRDLA Environnement pour leur originalité ou leur dimension représentative des évolutions observées sur le secteur, mais elles ne sont en aucun cas les seules, d'autres initiatives similaires existent assurément sur les territoires !

La capitalisation de ces quelques bonnes pratiques pour le développement de l'économie circulaire a vocation à alimenter un travail d'accompagnement des structures bénéficiaires de manière à renforcer leurs emplois participant à la transition écologique.



## 1 Approvisionnement durable

S'engager dans une démarche d'approvisionnement durable implique de penser la diminution des ressources utilisées (énergie, eau, composants, etc.), autant que le choix des matières premières, de manière à réduire au maximum l'impact environnemental sur tout le cycle de vie du produit. Le choix des ressources doit donc non seulement se concentrer sur leur capacité de renouvellement mais également prendre en compte les externalités négatives au cours de la production et de la consommation.

Ce pilier concerne majoritairement le secteur marchand au sein duquel on pense plus naturellement à la fabrication de produits manufacturés.

Si les entreprises de biens doivent repenser leur politique d'approvisionnement, de nombreuses actions peuvent néanmoins être initiées au niveau des métiers de services en général, et des services publics en particulier. Dans ce contexte, les associations s'attachent principalement à sensibiliser et accompagner les acteurs du territoire pour les aider à opérer un changement de pratiques.

### → Susciter un changement de pratiques dans l'approvisionnement alimentaire :

- Sensibiliser les professionnels de la restauration collective (cantines scolaires, hôpitaux, restaurants d'entreprises) et les accompagner dans des démarches de progression vers un approvisionnement local et biologique. Les accompagnant·e·s peuvent aller jusqu'à co-construire avec les élu·e·s locaux·ales une plateforme en ligne de commande pour l'achat local.
- Le travail d'accompagnement peut aussi être mené auprès des restaurants (restauration commerciale), à l'échelle du territoire, à travers la réalisation de guides ou la constitution de réseaux de professionnels engagés.
- Les entreprises de l'agroalimentaire sont également une cible à privilégier, notamment en leur donnant des clés pour favoriser et apprendre à valoriser les coopérations avec les acteurs de l'agro-écologie.

### → Encourager l'économie de ressources collectives :

- Conseiller les pouvoirs publics sur la mise en place de systèmes économes dans les collectivités pour une gestion efficace et durable des ressources (systèmes d'éclairage des espaces publics, systèmes de récupération des eaux pluviales, etc.).

### → Limiter la pollution sur le territoire :

- Sensibiliser et mobiliser les acteurs susceptibles de générer des pollutions locales (sols, cours d'eau) pour leur apprendre à se passer des produits de synthèse ou à pratiquer une gestion raisonnée de la ressource en eau (publics : paysagistes, agriculteurs).

### → Faciliter l'approvisionnement en matières à recycler :

- Le nombre d'entreprises cherchant à se positionner sur le marché des matières recyclées, alternatives à l'extraction de nouvelles ressources, est grandissant. Des freins subsistent néanmoins : la collecte et la logistique. Les structures de l'ESS ont la possibilité d'appuyer la dynamique en travaillant sur les moyens à mettre en œuvre pour connecter les points de collecte avec les entreprises ou participer à leur création.

Posture de l'association	Exemples d'associations porteuses d'actions
<b>Innovation Co-construction</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Mon restau responsable</li> <li>→ Agrilocal63.fr</li> <li>→ Les Défis Ruraux</li> <li>→ Ethic Ocean</li> <li>→ Noé</li> <li>→ Réseau RÉGAL</li> </ul>
<b>Co-construction</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ CPIE Loire Anjou</li> </ul>
<b>Co-construction</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ FRAPNA Isère</li> </ul>
<b>Co-construction Réalisation</b>	





→ **Interpeler les acteurs économiques :**

- Actions d'information du public ou opérations à visée médiatique pour faire pression sur les entreprises dont l'approvisionnement en matières premières a un impact important sur l'environnement (déforestation, dégradation de la biodiversité, déséquilibre des écosystèmes marins).

**Interpellation**

- Campagne « Empreinte forêt » par Envol vert
- Sauvons la forêt
- Bloom

**Boîte à outils**

→ **Localim** : boîte à outils des acheteurs publics de la restauration collective élaborée par le Ministère de l'Agriculture

## » Éco-Conception

La conception d'un bien implique des choix qui vont peser sur la durée de vie du produit, son impact sur l'environnement lors des phases de production et de consommation, ainsi que sur son devenir final en fin de vie. L'éco-conception propose donc d'intégrer une réflexion en amont du développement du produit de manière à limiter le plus possible son empreinte écologique. Cette démarche doit prendre en compte la capacité limitée de certains matériaux à être recyclés : les pertes de propriétés techniques pouvant être importantes et les processus de transformation très énergivores.

valoriser les pratiques exemplaires. Leurs actions se concentrent toutefois sur les secteurs du bâtiment et des travaux publics à travers l'éco-construction ou l'éco-rénovation. C'est pourquoi il convient d'explorer la position des acteurs de l'ESS sur ce secteur qui génère à lui-seul près de 72 % des déchets générés en France, 45 % de la consommation d'énergie et un quart des émissions de gaz à effet de serre.

→ **PIPAME** : « Economie sociale et solidaire : l'éco-construction et la rénovation des bâtiments » 2017

Là encore, ce pilier concerne plus largement les entreprises, mais les associations ont la possibilité d'agir en qualité d'expert pour évaluer et conseiller les acteurs concernés, voire de

→ **Proposer une offre d'éco-construction :**

- Même si les structures de l'ESS sont très minoritaires dans la profession (2 % du chiffre d'affaire), elles affichent cependant un plus grand dynamisme économique et se démarquent par leur positionnement écologique qui vise à éco-concevoir la construction ou la rénovation des bâtiments (utilisation de matières biosourcées, mise en place de systèmes économes en énergie, autonomie énergétique). La présence de l'ESS dans le secteur est assurée essentiellement par des Scop, des structures d'insertion, des coopératives d'activité et d'emploi (CAE).

→ **Lutter contre la précarité énergétique :**

- Les associations, qu'elles soient locales ou nationales, peuvent avoir une visée sociale en agissant auprès des foyers les plus précaires par l'accompagnement tout au long du projet de construction, de rénovation ou d'autoréhabilitation. Sur ce dernier volet, il est à envisager de travailler en partenariat avec les collectivités et les bailleurs sociaux dans un objectif d'intégration sociale des publics bénéficiaires.

Posture de l'association	Exemples d'associations porteuses d'actions
<b>Innovation Réalisation</b>	
<b>Innovation Co-construction Réalisation</b>	→ Les compagnons bâtisseurs



<p>→ <b>Assurer la diffusion d'une information neutre et indépendante :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De part leur particularité, les associations ont une fonction de relais de proximité leur permettant de développer une activité d'intermédiation entre les professionnels du secteur et de conseil auprès des particuliers pour favoriser l'éco-construction et le recours aux énergies renouvelables.</li> </ul>	<p><b>Réalisation</b></p>	<p>→ Les espaces info-énergie → Bâtir sain</p>
<p>→ <b>Coopérer en territoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lors des accompagnements des particuliers, ou pour répondre à la commande publique, les associations dont la fonction principale est le conseil, peuvent être amenées à s'allier à une structure non-ESS, favorisant ainsi la création d'un réseau territorial composite en faveur de l'éco-construction.</li> </ul>	<p><b>Co-construction Réalisation</b></p>	<p>→ Bellastock</p>
<p>→ <b>Permettre l'utilisation de matériaux de seconde main :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrivé au stade de la démolition, un volume considérable de matériaux part en décharge pour être enfoui ou incinéré alors qu'il peut être réemployé sur de nouveaux chantiers. C'est ce que s'attachent à faire de jeunes associations qui récupèrent sur les chantiers ce qui peut encore l'être et revendent ces matériaux aux particuliers ou professionnels à moindre coût.</li> </ul>	<p><b>Innovation Co-construction Réalisation</b></p>	<p>→ Mineka → Recyclo'Bat</p>
<p>→ <b>Faire évoluer la réglementation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter une posture militante pour peser dans le débat et faire évoluer le cadre législatif sur la responsabilisation des acteurs économiques (Responsabilité Elargie du Producteur – REP).</li> </ul>	<p><b>Interpellation</b></p>	<p>→ France Nature Environnement</p>

## 3 Écologie industrielle et territoriale

L'écologie industrielle et territoriale (EIT) vise à créer des synergies entre les acteurs locaux de manière à optimiser la disponibilité des matières et minimiser les pertes. Ces synergies peuvent être de deux natures : des synergies de substitution qui portent sur la valorisation et l'échange de matière et d'énergie entre entités, et des synergies de mutualisation qui reposent sur des approvisionnements et des services communs ainsi que des partages d'équipement ou de ressources. La plupart du temps, ces démarches présentent un intérêt économique pour l'ensemble des partie-prenantes et in fine des enjeux pour l'attractivité du territoire.

Sur la soixantaine de projets EIT disséminés dans l'hexagone en 2018, la majorité engage des entreprises ou des collectivités. Le secteur associatif a néanmoins sa carte à jouer soit en étant force de proposition grâce à sa bonne connaissance du territoire, soit en devenant partie-prenante des projets.



<p>→ <b>Promouvoir l'EIT sur le territoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans l'optique d'impulser des dynamiques d'échange au niveau local, les associations peuvent travailler à la création d'ateliers de rencontres et d'échanges (en partenariat avec la CCI) entre les différents acteurs publics et privés pour tenter de faire émerger des désirs de coopérations.</li> <li>• Leur rôle peut aussi les amener à capitaliser les retours d'expérience pour mieux outiller les structures souhaitant entamer une démarche.</li> </ul>	<p><b>Co-construction</b></p>	<p>→ Orée</p>
<p>→ <b>Faciliter la mise en œuvre des démarches :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etre à l'initiative de projets adaptés à la spécificité du territoire et accompagner leur mise en œuvre entre les acteurs identifiés. L'association endosse alors le rôle de médiateur/facilitateur et offre les outils nécessaires à la réalisation de la coopération entre les parties-prenantes. C'est le cas par exemple si une association fait le lien entre les exploitations maraîchères et les conserveries pour valoriser les surplus de production (glanage), ou si elle permet de connecter les vignerons de la région à une entreprise capable de prendre en charge le lavage de bouteilles pour le développement d'une consigne en circuit court. Dans ces deux exemples, l'association rend possible la démarche en sensibilisant les professionnel-le-s des avantages inhérents à la pratique et en agissant sur le volet récolte/collecte.</li> </ul>	<p><b>Innovation Co-construction</b></p>	<p>→ Réseau REGAL → Le Bocal Local → Ecoscience-Provence</p>
<p>→ <b>Prendre part à un projet EIT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les associations peuvent elles-mêmes faire partie de la synergie en profitant des échanges avec l'entreprise ou la collectivité tierce pour alimenter son activité associative.</li> <li>• Les recycleries sont parfaitement aptes à profiter de ce type de démarche puisqu'elles ont souvent intégré la capacité de revaloriser les déchets sur place pour la revente (ex : fabrication de meubles de jardin à partir de palettes en bois, confection de tables à partir de tourets pour câbles électriques).</li> </ul>	<p><b>Innovation Réalisation</b></p>	

**Boîte à outils**

- **ELLIPSE** : outils d'évaluation des démarches porté par l'association Orée
- **ACTIF** : outil cartographique de collecte des flux d'entreprise
- **SYNAPSE** : [www.reseau-synapse.org](http://www.reseau-synapse.org) : propose une plateforme dédiée réunissant actualités, centre de ressources (veille, études, vidéos, ...) ainsi qu'une cartographie des initiatives EIT existantes
- **Ecologie industrielle et territoriale** : guide du Commissariat général au Développement durable pour agir dans les territoires, convaincre les acteurs du territoire de s'engager dans une démarche

## 4 Économie de la fonctionnalité

Le concept d'économie de la fonctionnalité n'est pas encore parfaitement stabilisé puisqu'il fait l'objet de diverses visions. Cependant l'idée principale commune à l'ensemble des travaux est que l'usage des biens prime sur la possession. L'ADEME la définit plus précisément en ces termes : « L'économie de la fonctionnalité consiste à fournir aux entreprises, individus ou territoires, des solutions intégrées de services et de biens reposant sur la vente d'une performance d'usage ou d'un usage et non sur la simple vente de biens. Ces solutions doivent permettre une moindre consommation des ressources naturelles dans une perspective d'économie circulaire, un accroissement du bien-être des personnes et un développement économique. »

Cette économie s'illustre de plus en plus dans les projets initiés par les startups qui profitent de leur visibilité, résultat d'une bonne maîtrise de leur positionnement marketing. En parallèle, le secteur associatif marque sa présence en proposant une réflexion sur l'usage ainsi qu'une

critique sur la logique consumériste. L'enjeu sous-jacent n'est donc pas de même nature : s'il peut être tourné vers l'optimisation économique pour le secteur marchand (tirer des revenus cycliques sur la base d'un achat), du côté des associations les emplois créés viennent davantage nourrir l'intérêt général (visée environnementales et/ou sociale).

Le risque propre à l'économie de la fonctionnalité réside dans le fait que la réduction des limites à l'utilisation d'un bien ou d'une technologie entraîne une consommation accrue, on se retrouve donc face à un phénomène que l'on nomme communément « effet rebond » qui compense la diminution des ressources initialement prévue.

### → Créer des lieux de partage d'objets :

- Mettre à disposition des habitant·e·s des biens qui ne servent que ponctuellement pour les inciter à ne pas acheter systématiquement ou permettre aux personnes les plus modestes d'accéder à certaines activités (bibliothèques, bricothèques, ludothèques).
- Les prêts peuvent également être envisagés dans le prêt-à-porter pour les périodes exceptionnelles de la vie (location de vêtements pour enfants, pour femmes enceintes, combinaisons de ski, etc.).

### → Promouvoir les services pour la mobilité quotidienne :

- Travailler en concertation avec les citoyen·ne·s pour étudier, créer et développer des solutions comme l'autopartage entre individus ou le covoiturage domicile-travail dans les petites communes.

### → Développer une économie locale et solidaire :

- Faciliter la création de systèmes d'échange alternatifs comme les monnaies locales ou les SEL (Système d'échange local) et permettre ainsi aux habitant·e·s de partager leurs biens, savoir-faire et compétences en échange de points/unités dont la valeur dépend du temps du service rendu (jardinage, bricolage, cours, etc.).

### → Inscrire les politiques publiques dans l'économie de la fonctionnalité :

- Sensibiliser les pouvoirs publics sur la valeur d'usage à développer comme un service public à part entière. Il s'agit de mettre à disposition le matériel dont les foyers ont besoin au lieu d'attribuer une aide financière qui peut-être ne couvrira pas l'ensemble des dépenses (prêt de poussettes pour les premiers mois de la vie de l'enfant, de matériel scolaire, etc.).

	Posture de l'association	Exemples d'associations porteuses d'actions
	Innovation	→ Les régies de quartier
	Innovation	→ Réseau Citiz
	Innovation	→ Marcassol → La Gonette
	Innovation Co-construction	

## 5 Consommation responsable

Le principe de la consommation responsable revient à « conscientiser » l'impact environnemental et social de sa consommation ainsi qu'orienter ses achats ou son mode de vie de manière à le réduire. Cela implique également de tendre vers des comportements plus économes (consommation d'électricité, de gaz, d'eau, etc.) et sobres (moins consuméristes).

De même, cette posture militante permet d'interroger les politiques publiques sur leur capacité à réglementer certaines activités polluantes causant des dommages sur les écosystèmes, ou particulièrement gourmandes en ressources.

Les associations locales jouent ici un rôle de relais sur les territoires pour informer les consommateurs et consommatrices des pratiques des industriels et des alternatives existantes. Réaliser un travail de veille est donc essentiel et peut amener à interpeller les entreprises pour les inciter à changer leurs procédés de production ou leur politique d'approvisionnement.

### → Sensibiliser et informer les citoyens-consommateurs et citoyennes-consommatrices :

- De part leur mission d'intérêt général, les associations sont reconnues comme des relais fiables qui bénéficient d'une bonne légitimité pour alerter sur les impacts environnementaux des activités économiques (élevage, pêche, bois, utilisation de produits chimiques, etc.). Afin d'inciter à agir à son niveau, elles ont donc tout intérêt à informer les citoyen·ne·s sur la signification des labels, les conséquences du suremballage sur les écosystèmes marins, la saisonnalité des aliments pour ne citer que ces exemples. Cette sensibilisation peut s'exercer sous plusieurs formes : expositions, projections, conférence-débat, présence sur les stands des salons, organisation d'un festival thématique, apéros zéro déchets/végétariens...

### → Renforcer le pouvoir d'agir des personnes :

- Mettre en lumière les alternatives existantes sur le territoire et identifier les acteurs qui s'engagent pour la faciliter et inscrire la consommation responsable dans les habitudes quotidiennes.
- Le pouvoir d'agir peut également être sollicité en invitant les citoyen·ne·s à participer à l'organisation d'actions collectives sur le territoire (journées de trocs, ateliers DIY), ou de manière plus poussée, en lançant des défis innovants auxquels les habitant·e·s pourront prendre part. L'objectif sous-jacent étant de répandre localement une dynamique de changement attractive et ludique.

Posture de l'association	Exemples d'associations porteuses d'actions
Interpellation	→ Solidarifood
Interpellation	→ Défi « Familles zéro déchet » → Concours « Le climat dans nos assiettes » → Défi « Rien de neuf »

- Boîte à outils**
- Guide méthodologique Zero Waste France : Organiser un défi Familles Zéro Déchet
  - Fiches actions associatives AGIR de FNE sur le tri et recyclage des déchets

## ➤ Allongement de la durée d'usage

L'allongement de la durée d'usage est un pilier important qui conditionne le changement de paradigme désormais visé par l'économie circulaire. Ce n'est en effet qu'à partir des années 2000 que la production des déchets a commencé à être remise en question au profit d'une vision davantage portée sur « l'amont ». La pratique peine pourtant à s'imposer comme la norme du fait des logiques économiques qui n'encouragent pas l'économie de ressources et le passage à l'économie circulaire, mais qui ont au contraire tendance à favoriser les volumes de déchets collectés/traités. Or le recyclage coûte de plus en plus cher aux collectivités en raison d'une collecte sélective plus poussée et de l'affinage du tri. La dépense nationale de gestion des déchets constitue à ce titre le premier poste en valeur de dépenses relatives à la protection de l'environnement.

Un grand nombre d'emplois en lien avec ce sixième pilier participe à l'insertion sociale et professionnelle. Les structures de l'ESS sont donc en position d'encourager un investissement humain et financier en direction des initiatives promouvant l'allongement de la durée d'usage des produits. Même si elles sont encore très minoritaires sur le marché, leur vocation d'intérêt général les positionne comme des acteurs incontournables pour réinstaller dans la société une culture de la réparation.

### ● Réparation, réemploi, réutilisation, quelles différences ?

- **La réparation** : L'objet nécessite une manipulation technique pour pouvoir être à nouveau fonctionnel, il ne passe pas par un changement de propriétaire.
- **Le réemploi** : Le produit ne prend pas le statut de déchet, il est donné ou vendu par son propriétaire et devient alors un objet de seconde main. La réparation peut être nécessaire pour rendre l'appareil à nouveau fonctionnel sans qu'il y ait modification de son usage initial.
- **La réutilisation** : L'objet usagé ne peut être réemployé, il prend alors le statut de déchet. Il va subir une opération de traitement de manière à récupérer les composants réutilisables qui serviront à la confection d'un autre produit.

#### ➔ Plaidoyer juridique :

- Pour influencer les décideurs et interpeller les acteurs économiques sur le problème de l'obsolescence programmée, certaines associations intentent des procès ou interviennent localement de façon à pointer le non respect de la loi (délict d'obsolescence programmée défini dans la loi sur la transition énergétique).
- De la même manière, l'accent peut être mis sur l'affichage d'un indice de réparabilité des produits vendus par les marques.
- L'action peut aussi être tournée vers les pouvoirs publics dans l'optique de mettre en place une fiscalité incitative dans le but de favoriser les initiatives entrepreneuriales misant sur l'allongement de la durée de vie des produits.

#### ➔ Offrir des solutions locales pour allonger la durée d'usage :

- Actuellement plus de 75 % des appareils sont jetés non par désir de changement mais à la suite d'une panne fonctionnelle. Par facilité, méconnaissance de solutions concrètes, ou pour raisons économiques, les propriétaires ne font donc pas la démarche de réparer. Développer le réflexe de réparation en proposant des services ou des ateliers de proximité peut ainsi être un objectif affiché par la structure associative (ex : ouverture d'un Repair Café, mise à disposition d'un atelier de bricolage).

Posture de l'association	Exemples d'associations porteuses d'actions
<b>Interpellation</b>	➔ Hop : Halte à l'Obsolescence programmée
<b>Innovation Réalisation</b>	➔ L'Heureux cyclage ➔ Repair café



→ **Monter une ressourcerie :**

- Une Ressourcerie agit sur les volets du réemploi et de la réutilisation puisqu'elle s'attache principalement à collecter les biens en état ou non de fonctionnement pour la remise en état puis la revente, ainsi qu'à récupérer les matériaux pour l'industrie du recyclage (composants électroniques, textiles, matières premières). La capacité de stockage nécessaire au développement de l'activité devant être importante, des solutions de mutualisation des espaces avec d'autres associations ou acteurs du territoire sont à imaginer.

Réalisation

→ Réseau des ressourceries

→ **Co-réaliser des projets d'upcycling :**

- Etablir des partenariats avec des centres de tri, des Ressourceries ou des entreprises locales pour la récupération des matériaux et créer des collaborations avec des designers/artisans pour concevoir des pièces créatives.

Innovation  
Co-construction

→ Extramuros  
→ Api'up

→ **Travailler sur le développement de la consigne :**

- Coordonner une étude de faisabilité pour la mise en place de la consigne sur le territoire en impliquant divers acteurs économiques. Passé le stade de l'évaluation, les structures de l'ESS sont en mesure d'apporter un soutien technique et opérationnel (bouteilles et étiquettes adaptées au réemploi, fédérer un réseau, logistique, sensibilisation des consommateurs, etc.).

Innovation  
Co-construction  
Réalisation

→ Bout à bout

**Boîte à outils**

- Différence entre une ressourcerie et une recyclerie
- Ouvrir un Repair Café : Kit de démarrage

➤ **Recyclage**

Le recyclage doit être considéré comme la dernière étape permettant de fermer la boucle du cycle de vie d'un produit. Si le recyclage des matières tend à massifier les flux de déchets qui sont transportés parfois vers d'autres régions du monde, ou à automatiser les tâches, la collecte de certains gisements diffus n'est pas encore prise en charge à grande échelle et peut donc faire l'objet d'un recyclage territorialisé par les organismes ESS.

En France, 58 % des déchets ménagers ne sont pas recyclés et la collecte en entreprise est toujours assez peu exploitée : à titre d'exemple 60 % des papiers de bureau ne sont pas recyclés en raison de la complexité que représente la collecte des petits flux. L'élimination de ces déchets se fait majoritairement à travers l'enfouissement et l'incinération. Cela représente non seulement des pollutions générées sur le territoire mais également une perte de ressources potentielles.

Les acteurs de l'ESS ne peuvent concurrencer les grandes entreprises de la filière qui investissent massivement dans les technologies automatisées mais elles sont en capacité d'agir là où ces dernières n'opèrent pas en raison du manque d'attractivité économique. Grâce à leur plus grande flexibilité, leur ancrage territorial, et leur dimension souvent sociale (salarié-e-s en insertion) les structures de l'ESS sont en mesure d'occuper des marchés de niche dans la collecte.

En parallèle, le recyclage peut être envisagé sous l'angle de la valorisation des déchets organiques. En 2018, les pertes en production représentent 32 % de l'ensemble des pertes, la transformation 21 %, la distribution 13 % et enfin la consommation à domicile et en restauration collective et commerciale 33 %. A chaque étape de la production et de la consommation, les associations peuvent donc intervenir pour sensibiliser et accompagner les acteurs économiques de la filière.

## → **Capter les gisements diffus des professionnels :**

- Proposer des solutions de collecte du matériel de bureau (papiers, cartouches d'imprimante, appareils électroniques, etc.) en misant sur les avantages fiscaux dont peuvent bénéficier les entreprises liés au bilan RSE.
- Des partenariats avec les entreprises développant une activité génératrice de déchets spécifiques sont aussi à imaginer (ex : récupération des chutes de matériaux d'usine, éléments de décors dans les lieux culturels).

## → **Capter les gisements diffus des ménages :**

- Ce type d'action peut également être envisagé du côté des ménages en ciblant des gisements non pris en charge par les services de collecte de la ville (ex : carbone présent dans les cadres de vélos, voiles de bateaux, planches de surf, chaussettes orphelines). Les matières collectées peuvent notamment être utilisées pour la confection de nouveaux biens vendus par la structure elle-même.
- Certaines associations opérant sur le volet social ont quant à elles fait le choix de solliciter les ménages pour la collecte de certains matériaux (bouchons, cannettes, stylos, etc.), leur permettant de financer des projets solidaires.

## → **Développer la pratique du compostage :**

- Le retour à la terre des composants organiques est très peu développé en France et les acteurs de l'ESS peuvent avoir ici un grand rôle à jouer auprès de la restauration hors domicile (restauration collective, restauration commerciale) en travaillant sur les systèmes de collecte et les méthodes de compostage.
- Permettre aux citoyen·ne·s de fabriquer leur propre compost en travaillant sur l'installation de composteurs collectifs au pied des immeubles.

## → **Appuyer la transformation des déchets organiques en énergie :**

- Le nombre d'entreprises cherchant à se positionner sur le marché des matières recyclées, alternatives à l'extraction de nouvelles ressources, est grandissant. Des freins subsistent néanmoins : la collecte et la logistique. Les structures de l'ESS ont la possibilité d'appuyer la dynamique en travaillant sur les moyens à mettre en œuvre pour connecter les points de collecte avec les entreprises ou participer à leur création.

## → **Impulser un cadre juridique en faveur des emplois d'insertion :**

- Un travail de plaidoyer peut être mené sur la nécessité d'établir des objectifs chiffrés dans la réglementation des filières REP de manière à confier une partie des déchets ménagers et professionnels aux acteurs de l'ESS.

Posture de l'association	Exemples d'associations porteuses d'actions
<b>Co-construction Réalisation</b>	→ Riposte Verte
<b>Innovation Co-construction Réalisation</b>	→ Recycling carbon
<b>Innovation Co-construction Réalisation</b>	→ La Tricyclerie → Compost'action
<b>Innovation Co-construction Réalisation</b>	→ Roule ma frite → ARDEAR Midi-Pyrénées
<b>Interpellation</b>	







**ENVIRONNEMENT**

Édition : CRDLA Environnement - Décembre 2018

Rédaction : Julie Paillard, Union nationale des CPIE  
Contribution aux travaux et relecture : Alexis Monteil, CLER-Réseau pour la transition énergétique ;  
Thibaud Saint-Aubin, France Nature Environnement ;  
Jean-Charles Colin, Brigitte Giraud et Ludovic Serin, Union nationale des CPIE

Projet du CRDLA Environnement  
[crdla-environnement@uncpie.org](mailto:crdla-environnement@uncpie.org) | [www.crdlaenvironnement.org](http://www.crdlaenvironnement.org)



Cette publication est  
cofinancée par le  
Fonds social européen dans  
le cadre du programme  
opérationnel national « Emploi  
et Inclusion » 2014-2020